

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juin 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Cédric JOUVE - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Maryline BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Marc COPPOLA représenté par Joël CANICAVE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Magali GIOVANNANGELI représentée par Linda BOUCHICHA - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par Yves MESNARD - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Romain BRUMENT - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Dona RICHARD représentée par Christine JUSTE - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Marc SIGNES représenté par Aïcha SIF.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Sophie AMARANTINIS - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Marie-Ange CONTE - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIÉ - Régis MARTIN - Arnaud MERCIER - Franck OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Gilbert SPINELLI - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Solange BIAGGI représentée à 15h17 par Catherine PILA - Sophie JOISSAINS représentée à 15h35 par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien JIBRAYEL à 15h04 - Philippe CHARRIN à 15h19 - Bernard MARANDAT à 15h31 - Caroline MAURIN à 15h40 - Laure-Agnès CARADEC à 15h50 - Lyece CHOULAK à 15h56 - Michel BOULAN à 16h03 - Kayané BIANCO à 16h04 - Anne MEILHAC à 16h13 - Jean-Pierre GIORGI à 16h17 - Marc DEL GRAZIA à 16h21 - Laurent BELSOLA à 16h22 - Maxime MARCHAND à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h42 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h42 - Lionel ROYER-PERREAUULT à 16h42 - Benoit PAYAN à 16h43 - Eric SEMERDJIAN à 16h44 - Anne-Marie D'ESTIENNE d'ORVES à 16h45 - Sébastien BARLES à 16h46 - Claudie MORA à 16h49 - Didier PARAKIAN à 16h52 - Eric MERY à 16h53 - David GALTIER à 16h56 - Olivia FORTIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h58 - Patrick AMICO à 17h06 - Frédéric VIGOUROUX à 17h07 - Hatab JELASSI à 17h07 - Pauline ROSSELL à 17h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS 008-10201/21/CM**

**■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, relocalisation de la piscine du Liourat à Vitrolles**  
**MET 21/19180/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La piscine du Liourat à Vitrolles, construite en 1982 est en fin de vie. Vétuste, construite sur un process de préfabrication industrielle difficilement restaurable, contrainte en taille et ne répondant plus aux normes, elle ne permet plus de garantir une exploitation correcte de l'équipement. Les études préalables ont démontré que sa rénovation n'aurait pas permis de répondre aux attentes fonctionnelles et techniques actuelles.

De plus, cet équipement se situe dans un secteur ANRU à forte contrainte foncière inscrit dans le prochain programme de rénovation urbaine de Vitrolles. Aussi, en accord avec la Ville de Vitrolles, la piscine du Liourat devra être démolie en 2025 pour permettre l'aménagement de nouvelles fonctionnalités urbaines. L'impact de ce déménagement pour les usagers issus du quartier a été pris en compte dans les études préalables. En effet, la piscine des Hermès se trouve dans le même périmètre urbain.

Au regard de cette fermeture programmée et du besoin en terme d'apprentissage de la natation pour les scolaires sur l'aire vitrollaise, il avait été décidé de lancer des études de faisabilité en vue de l'implantation d'un nouvel équipement aquatique sur la commune de Vitrolles.

Deux sites d'implantation ont fait l'objet d'une étude urbaine, le rond-point du Griffon et les jardins de Kiffa. Malgré de nombreuses contraintes identifiées (réseau d'assainissement absent, zone inondable, présence de ruisseaux et d'espace boisé classé en limite parcellaire), c'est le site dit des jardins de Kiffa qui présente la meilleure compatibilité avec les attendus du projet. Il est à noter que la DDTM a émis des conditions constructives à respecter pour permettre la réalisation du projet sur cette parcelle.

Sur la base de cette étude urbaine, deux pistes de programmation ont été étudiées :

- un scénario « de base » : la construction d'une piscine de substitution à l'existant, avec une prise en compte des stricts besoins de l'apprentissage à la natation. Ce scénario a été complété de trois options permettant de mieux répondre aux besoins actuels et futurs avec la mise en œuvre de deux couloirs de nage supplémentaires, une plus grande capacité de tribune et la mise en œuvre d'une pataugeoire pour l'apprentissage des plus jeunes.

- un scénario « aqua-ludique » répondant à des besoins plus larges. Dans ce cas, le scénario de base est complété de plusieurs options dont la mise en œuvre d'un toboggan, d'une rivière à courant, d'un bassin aqua-ludique, d'une fosse de plongée et d'un espace bien-être.

Lors du Comité de Pilotage du 7 octobre 2020, présidé par Madame la Présidente et en présence de Monsieur le Vice-président délégué aux sports et aux équipements sportifs, il a été décidé de proposer de retenir :

- le site des jardins de Kiffa mis à disposition gracieusement par la Ville ;

- le scénario de base soit un site avec six couloirs de nage et des gradins pour 150 personnes.

Les options pour réaliser huit couloirs de nage, des gradins pour 300 personnes et la mise en œuvre d'une pataugeoire seront inscrites dans le programme de l'opération. Elles seront intégrées définitivement si les études de maîtrise d'œuvre démontrent leur compatibilité avec l'autorisation de programme de l'opération.

Le projet consiste à remplacer la piscine du Liourat. Ainsi, il reprend toutes les fonctionnalités présentes dans l'équipement aquatique actuel avec quelques améliorations afin de répondre aux besoins du public,

**Signé le 4 Juin 2021**

**Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juin 2021**

des scolaires et des clubs : bassin intérieur de 25 m sur 6 couloirs, gradins d'une capacité de 150 personnes, vestiaires collectifs permettant de recevoir 3 classes en simultané, salles de musculation et locaux annexes permettant d'accueillir une Fréquentation Moyenne Instantanée de 375 personnes.

Ce projet doit développer pendant les études les options suivantes :

- un bassin de 25 m avec 8 couloirs au lieu de 6 (et dimensionnement des plages et locaux annexes permettant d'accueillir une Fréquentation Moyenne Instantanée de 450 personnes) ;
- des gradins d'une capacité de 300 personnes ;
- une pataugeoire.

Une réflexion est également menée sur plusieurs degrés de qualité environnementale de l'équipement (gestion de l'eau, réduction des consommations de fluides, qualité de l'eau et de l'air ...) afin de proposer à la décision plusieurs options au stade programmation technique détaillée qui permettrait de disposer d'un équipement à la pointe de la qualité environnementale. Les enjeux qualitatifs et financiers auxquels devra répondre le projet sont :

- l'optimisation des coûts d'investissement et d'exploitation ;
- l'optimisation de la gestion et du traitement de l'eau et de l'air ;
- la performance énergétique et la qualité environnementale du bâti ;
- la qualité de l'insertion des bâtiments dans le site.

L'opération d'investissement 2021200500, Relocalisation Piscine du Liourat Vitrolles d'un montant de 15 300 000 euros T.T.C inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix enregistrée dans l'autorisation de programme 212152BP05 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil du Territoire du Pays d'Aix du 27 mai 2021.

#### **Oui le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 15 300 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

#### **Délibère**

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juin 2021

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2021200500, Relocalisation Piscine du Liourat Vitrolles pour un montant 15 300 000 euros T.T.C rattachée à l'autorisation de programme 212152BP05.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

CP 2021 : 40 000 euros T.T.C .  
CP 2022 : 400 000 euros T.T.C  
CP 2023 : 600 000 euros T.T.C.  
CP 2024 : 360 000 euros T.T.C  
CP sur exercices suivants : 13 900 000 euros T.T.C.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Politique Sportive

David GALTIER